

## Règlement

### 1.1 Inscription

Le formulaire d'inscription doit parvenir au centre d'examen avant la date limite communiquée par celui-ci. L'inscription n'est valide que si les droits ont été acquittés dans le délai imparti. L'inscription et le paiement peuvent être effectués au centre ou en ligne.

### 1.2 Formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli très lisiblement, en lettres majuscules. Les candidats titulaires d'une double nationalité ont la possibilité de déclarer leurs deux nationalités. Le formulaire d'inscription doit être rempli et signé par le candidat. Pour les candidats de moins de 18 ans, le formulaire devra être rempli et signé par le tuteur légal. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte.

### 1.3 Inscription particulière

Des conditions particulières d'examen sont accordées aux candidats présentant un handicap. Une demande écrite, indiquant la nature et le degré du handicap, doit être adressée au centre d'examen au moins deux mois avant la date limite d'inscription. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical.

## 2. Horaires d'examen

Les candidats recevront les horaires d'examen au plus tard 2 semaines avant le premier jour des examens. Si la convocation n'est pas reçue 15 jours avant les examens, le candidat doit en informer le centre d'examen par téléphone au 212 29 49 ou par courriel à [cours.afim@gmail.com](mailto:cours.afim@gmail.com). Selon le nombre de candidats inscrits, les épreuves pourront être réparties sur un ou deux jours.

### 3.1 Annulation d'inscription

L'annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle est formulée par écrit. Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés. Toutefois, les candidats annulant l'inscription avant l'échéance du délai d'inscription peuvent reporter le montant à une session ultérieure dans le même centre d'examen et au cours de la même année à compter de l'inscription. Si l'annulation intervient après la date limite d'inscription, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

### 3.2 Retard et absence

En cas de retard ou de non-présentation à l'examen, celui-ci sera considéré comme non validé et les droits d'inscription ne seront pas remboursés. En cas de force majeure (maladie ou accident) le candidat devra présenter un justificatif (certificat médical) dans un délai de 5 jours à compter de la date prévue pour l'examen. Le centre d'examen pourra alors reporter l'inscription à une session ultérieure, dans la même année à compter de l'inscription.

## 4 Déroulement des examens

### 4.1 Contrôle d'identité

Les candidats doivent se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et de leur convocation imprimée lors des épreuves écrites et orales. Tout candidat ne présentant pas de pièce d'identité ne sera pas autorisé à passer les examens et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

### 4.2 Examens écrits

Les épreuves écrites au crayon ne seront pas corrigées et ne seront pas valables. Tout document personnel (notes rédigées en dehors de l'examen, dictionnaire, etc.) est strictement interdit en salle d'examen. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour l'épreuve de production orale du DALF C1 et l'ensemble des épreuves du DALF C2. Toute communication entre les candidats pendant les examens est strictement interdite et entraîne automatiquement l'annulation de l'examen.

## 5 Résultats

### Transmission des résultats

Les relevés de notes seront remis aux candidats dans un délai d'environ de 8 semaines après la passation des examens. Les candidats recevront leur diplôme dans un délai de 6 à 8 mois après l'examen.

## 6 Recours

Seuls les candidats ayant échoué à leur examen peuvent déposer un recours. Le recours (mentionnant les faits et les raisons), est à adresser au centre d'examen par lettre recommandée dans les 14 jours qui suivent l'annonce des résultats des examens (le cachet de la poste faisant foi). Le règlement de recours peut être demandé auprès du centre d'examen.

## 7 Protection des données

L'Alliance française garantit le respect et la protection des données personnelles des candidats. Aucune donnée concernant les candidats et les examens ne sera communiquée à des tiers. Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre administratif du centre d'examen et de FEI en France.